



**Le cadre financier pluriannuel (CFP) et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI)
15 mars 2019 (matin)**

Objectif(s) :

- Renforcer les connaissances des membres du FPD sur les principaux éléments de la nouvelle approche de l'UE en matière de coopération au développement et les informer sur l'état d'avancement des négociations.
- Émettre des propositions sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir un dialogue inclusif et participatif avec les OSC et les AL tout au long des phases de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'IVDCI.

Résultats attendus :

- Présentation, par les institutions de l'UE, de leur vision de l'IVDCI et de sa mise en œuvre (notamment par le biais de la programmation).
- Compréhension des principaux éléments de l'IVDCI par les membres du FPD et recueil de leurs commentaires sur l'approche proposée par la Commission européenne en matière de coopération extérieure.
- Contributions concrètes des membres du FPD sur la manière d'améliorer la gouvernance de l'IVDCI en garantissant leur participation tout au long des phases de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.
- Contributions des membres du FPD sur la manière dont l'IVDCI devrait refléter leur vision de la coopération internationale.
- Contributions concrètes des membres du FPD pour garantir que l'implication du secteur privé dans l'IVDCI inclue des mécanismes de responsabilisation et de transparence adéquats pour l'obtention de résultats en matière de développement.

Contexte :

En juin 2018, la Commission européenne (CE) a présenté une série de propositions concernant le budget de l'Union européenne pour les sept prochaines années : le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. En ce qui concerne l'action extérieure, la CE a proposé de créer un nouvel instrument baptisé « instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale » (IVDCI). Ce dernier regroupera la plupart des instruments de coopération au développement existants.

La proposition relative à l'IVDCI prévoit la mise en place d'un ensemble de mesures prioritaires pour permettre à l'UE de réagir rapidement face aux problèmes émergents ; une préférence accordée aux approches régionales plutôt qu'aux priorités thématiques globales ; et un rôle important attribué au financement mixte et aux garanties dans les programmes géographiques.

Le Conseil et le Parlement européens examinent actuellement la proposition de la CE. De nombreux aspects susciteront d'intenses débats, notamment l'inclusion du Fonds européen de développement (ou FED), l'instrument financier de coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) dans



l'IVDCI ; l'intégration de pays voisins de l'UE dans le nouvel instrument ; l'engagement fort du secteur privé ; l'importance des réserves financières et les implications en termes de prise de décision et de prévisibilité de l'aide extérieure ; ainsi que le recours à des programmes géographiques pour la mise en œuvre des priorités thématiques.

Dans ce contexte, cette réunion constituera une excellente occasion d'apporter des contributions et de mener des réflexions sur des éléments spécifiques de l'IVDCI qui sont essentiels pour les membres du FPD. Les participants tenteront de répondre notamment aux questions suivantes : comment apporter un soutien aux OSC et aux AL en tant qu'acteurs du développement à travers les processus de coopération au développement de l'UE ? Comment garantir un dialogue inclusif et participatif tout au long de la mise en œuvre de l'IVDCI ?

Alors que les institutions de l'UE déterminent actuellement leur position par rapport à la proposition de la Commission européenne, cette dernière prépare la programmation de sa coopération au développement avec les délégations de l'UE. Compte tenu de l'importance des programmes géographiques, il est essentiel que les parties prenantes au FPD préparent leurs échanges avec les délégations de l'UE en rassemblant autant d'informations que possible sur l'IVDCI et sa phase de programmation.

Méthodologie : Table ronde animée par un modérateur, composée de représentants de la Commission européenne, d'États membres de l'UE, d'organisations de la société civile et d'autorités locales.